

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 11 18- 07- ASSOCIATION - Subvention à la prévention routière

Nombre de conseille	ers	Date de la convocation : 07/11/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/11/2024
Pouvoirs:	6	
Votants:	32	Affichage du compte rendu : 21/11/2024
Présents : Daniel JU	LLIEN, Daniel I	MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe
LARGE, Danielle CHA	RVOLIN, Olivier	DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard
WILLEMIN, Jean-Pie	rre NEMOZ, G	erbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane
GILLET, Rémi GILLET	, Véronique D	UMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET,
Brigitte REGIS- MOR	EAU.	

Absents ayant remis pouvoir:

Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM

Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ

Absents ou excusés :

Mme Chantal BERTHILLON

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Les associations participent activement à l'animation de la vie locale. Par délibération du 17 juin dernier, le conseil municipal a délibéré pour soutenir les actions et/ou projets des associations œuvrant sur la commune.

Monsieur le Maire informe que l'association prévention routière propose des actions d'éducation routière et de sensibilisation dans les écoles en lien avec les enseignants. Elle propose d'intervenir les 18 et 19 novembre prochain à l'école publique élémentaire Val noir.

Le coût de ce projet est de 400 €.

Afin de soutenir les actions de l'association sur le territoire communal, il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à la prévention routière.

DIT QUE cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget communal

dûment approvisionné.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

ps. 11.29

et de la publication en mairie le

NS.11.28

Le secrétaire Sylvain BARCET Pour copie certifiée conforme Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024-11-18-07- ASSOCIATION- Subvention à la

Objet de l'acte :

prévention routière

Date de décision: 18/11/2024

Date de réception de l'accusé 25/11/2024

de réception :

.......

Numéro de l'acte : 2024111807_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20241118-2024111807_07-DE

.......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.5.3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 2024 11 18-07-ASSOCIATION - Subvention à la prévention routière, pdf

(99_DE-069-200047785-20241118-2024111807_07-DE-1-1_1.pdf)